

LE RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du samedi 07 novembre 2020

Compte tenu des risques et contraintes sanitaires actuels, l'assemblée générale ordinaire annuelle du Rucher École de Rocamadour s'est tenue par visioconférence le samedi 7 novembre 2020 à 14h00.

Les indications nécessaires à la connexion sur la plateforme de visioconférence ont été communiquées à l'ensemble des membres de l'association. Malgré l'absence physique, et ce conformément à nos statuts et notre règlement intérieur, il a été également proposé aux membres de se faire représenter par un des membres du conseil d'administration de leur choix au moyen du pouvoir joint à la convocation.

L'ordre du jour a été le suivant :

- Rapport moral du président sur l'activité du Rucher École de Rocamadour
- Rapport financier, présentation des comptes de l'exercice, approbation du rapport financier, quitus aux administrateurs et votes des résolutions.
- Renouvellement des mandats à échéance pour les administrateurs suivants :
 - Guy FRANCOUAL, Bernard MANEIN, Fabrice POLBOST, Hervé QUENTIN
- Renouvellement du bureau
- Approbation du montant des cotisations fixées par le CA du 12/09/20 pour l'année 2021-2022.
- Questions diverses.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés :

Première résolution :

L'assemblée générale prend acte et approuve le rapport d'activité présenté ce jour par le président.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale prend acte et approuve le rapport financier présenté ce jour, approuve les comptes pour l'exercice clos au 31 août 2020 et donne quitus aux administrateurs.

Troisième résolution :

L'assemblée générale prend acte de la proposition d'affectation du résultat pour l'exercice clos au 31 août 2020 et décide d'affecter :

- La somme de 2 000,00 € au compte de réserves spéciales.
- Le solde du résultat de l'exercice au fonds associatif sans droit de réserve.



Quatrième résolution :

L'assemblée générale décide de renouveler pour une durée de 3 ans le mandat des membres du conseil d'administration de :

- Guy FRANCOUAL, Bernard MANEIN, Fabrice POLBOST, Hervé QUENTIN.

L'assemblée générale prend acte de la démission de Michel POUX en tant que membre du conseil d'administration, adopte à l'unanimité sa nomination en tant qu'invité permanent du conseil d'administration et le remercie pour son engagement sans faille au sein de l'association pendant ces très nombreuses années.

Cinquième résolution :

Ayant pris acte de la proposition du conseil administration du 12/09/20, l'assemblée générale fixe, à compter de l'exercice 2021-2022, le montant des cotisations à :

- Cotisation de base : 40 €
- Cotisation de soutien minimum, ouvrant droit à délivrance d'un reçu fiscal :120 €.

Lors de la session de questions diverses les participants ont réitéré leur satisfaction pour le développement continu des activités du rucher-école et de son rayonnement, pour le dévouement et les efforts déployés par les bénévoles qui s'impliquent dans la vie du RER, pour la contribution de Laurent CAUCHOIX à la tenue et au fonctionnement du rucher.

A l'issue de l'assemblée générale, close à 16h15, le nouveau conseil d'administration s'est réuni pour élire les membres du bureau.

A Rocamadour, le samedi 07 novembre 2020

Le président :



Olivier DU PELOUX

Le trésorier :



Michel MADELAIN